

N° D'ORDRE : 2023-106

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 04
Excusés : 03
Absents : 00
Qui ont pris part
à la délibération : 26

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel.

Excusés : Mme MONTANGY Nolwenn – M. SAUVAT Sébastien – Mme BOURLARD Mathilde.

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

7. SERVICE SCOLAIRE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} Janvier 2024.

En effet, il est précisé que dans le cadre des lignes directrices de gestion, le président du Centre de Gestion du Var a accepté un dossier présenté par la commune.

Aussi, Monsieur le maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise territorial (IB 372 – 562) et ce afin de nommer une agente en raison des fonctions qu'elle occupe et de son investissement professionnel au sein des services municipaux.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le maire à créer ledit poste.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT